

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

*Centre Intercommunal
d'Action Sociale*

Nombre de membres

en exercice : 22

Nombre de membres

présents ou représentés : 16

Date de la convocation :

01 décembre 2025

EXTRAIT n°89
Registre des Délibérations du
Conseil d'Administration
Séance du 15 décembre 2025

L'An deux mille vingt cinq,
le 15 décembre à 09 heures 30 minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Deux Rives dûment convoqué, en session ordinaire, en date du 01 décembre 2025, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur ZANIN Daniel, en l'absence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président, empêché.

2025-D-3-6-1-89 tarifs 2026 Accueil de Jour

Présents :

Monsieur BONGIOVANNI Gérard, Madame BOUSSIE Anne-Marie, Madame CLUCHIER Marie Christine, Madame CONTANT Véronique, Monsieur CRISTIN Robert, Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean Luc, Madame DUBURC Sylvie, Madame DUJAY-BLARET Janine, Monsieur DUPUY Jean, Madame ESCUDÉ Vanessa, Monsieur GROTTOT Serge, Monsieur MARCHIOL Lido, Monsieur MÉRIEL Guy, Madame VRECH Régine, Monsieur ZANIN Daniel,

Procurations :

Madame PÈRE Catherine à Monsieur ZANIN Daniel,

Absents :

Madame BARDOLS Geneviève, Monsieur BENVENUTO Raymond, Madame DUCASSE Marie-Noëlle, Madame GAILLARD Elisabeth, Madame MAERTEN Marie-Bernard, Madame MALOSSE Sylvie,

Est désignée secrétaire de séance : Madame DUJAY-BLARET Janine

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.13

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : cias@cc-deuxrives.fr

2025-D-3-6-1-89**Objet : Tarifs 2026 du service Accueil de jour médicalisé**

Service émetteur : Accueil de jour

Rapporteur : Monsieur ZANIN Daniel, Vice-Président du CIAS

Monsieur le Président expose à l'Assemblée la nécessité d'augmenter les tarifs du service Accueil de jour médicalisé pour l'année 2026.

IL PROPOSE de limiter les augmentations de tarif à 1,5 % maximum.

OUI L'exposé de Monsieur le Président,

L'ASSEMBLÉE APPROUVE À L'UNANIMITÉ de fixer comme suit les tarifs du service Accueil de jour médicalisé à compter du **01 janvier 2026**.

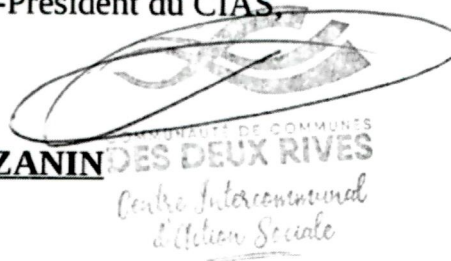
	2026
<u>Accueil de jour médicalisé</u>	
½ journée (transport inclus)	20,50 €
½ journée (transport et repas inclus)	23,35 €
Journée complète (transport et repas inclus)	42,38 €

Fait et délibéré les, jour,
mois et an que ci-dessus
Pour extrait conforme

Valence d'Agen, le 15 décembre 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président du CIAS,

Daniel ZANIN



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **17 DEC. 2025**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **17 DEC. 2025**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montauban dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécoeurs citoyens » accessible par le site internet www.telerecoeurs.fr